



Communiqué de presse

Luxembourg, le 22 septembre 2020

Les progrès accomplis sur la voie de la transition numérique des entreprises européennes sont inégaux, affirme la Cour des comptes européenne

L'Europe ne tire pas pleinement parti des technologies de pointe pour innover et rester compétitive. La Commission européenne a lancé en 2016 l'initiative «Passage au numérique des entreprises européennes» pour stimuler la conversion des entreprises de l'UE au numérique. Malgré les efforts qu'elle a déployés pour accompagner les autorités nationales, les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative ont varié d'un État membre à l'autre, d'après un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. Certains pays n'ont toujours pas de stratégie nationale en matière de conversion numérique ou n'ont pas pris de mesures spécifiques, telles que la mise en place de pôles d'innovation numérique (PIN).

La transition numérique de l'industrie, ou passage au numérique, ne se limite pas à l'acquisition de nouveaux équipements et systèmes informatiques. Elle suppose l'exploitation des possibilités offertes par les nouvelles technologies pour repenser tous les aspects du processus opérationnel. La transition numérique des entreprises de l'UE a progressé ces dernières années, mais à des rythmes différents selon les pays, les régions et les secteurs. Il existe également des disparités marquées entre les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME).

«Pour les entreprises de l'UE, il est essentiel d'embrasser la transition numérique si elles veulent rester compétitives au niveau mondial. Selon certaines estimations, le passage au numérique en Europe pourrait générer plus de 110 milliards d'euros de recettes par an», a déclaré M^{me} Iliana Ivanova, le Membre de la Cour des comptes responsable du rapport. Néanmoins, à ce jour, les progrès réalisés ont varié d'un État membre à l'autre. Pour que

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

l'initiative soit une réussite, il est nécessaire que toutes les parties prenantes - l'UE, les gouvernements et l'industrie - fassent preuve d'un engagement continu.»

L'initiative a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'UE dans le domaine des technologies numériques et de veiller à ce que chaque entreprise en Europe, quels que soient son secteur d'activité, sa taille ou son emplacement, puisse tirer profit des innovations numériques. Elle devait mobiliser près de 50 milliards d'euros d'investissements publics et privés au cours des cinq années suivant son lancement.

Les auditeurs se sont rendus dans quatre États membres de l'UE, à savoir l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne et le Portugal, pour recueillir des informations de première main sur les progrès accomplis sur le terrain. La stratégie de la Commission pour stimuler la transition numérique reposait sur des bases solides et remportait l'adhésion des États membres, mais ne précisait pas les effets escomptés. L'Allemagne et le Portugal ont mis en place des stratégies, mais en 2019, la Hongrie et la Pologne n'avaient pas encore élaboré de stratégie globale nationale de conversion au numérique. Si la Commission a mené plusieurs activités destinées à aider les États membres, les autorités nationales indiquent en général que celles-ci n'ont eu qu'une influence limitée sur l'élaboration ou la mise en œuvre de leurs propres stratégies de conversion au numérique. Les auditeurs ont également observé que le coût total de la création et du maintien d'un cadre destiné à soutenir le passage au numérique des entreprises de l'Union n'est pas connu. En ce qui concerne l'utilisation des fonds de l'UE, l'initiative était soutenue par le programme Horizon 2020, et les programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER) que nous avons examinés prévoyaient également des mesures susceptibles d'appuyer sa mise en œuvre. La Commission n'a toutefois pas encouragé les États membres à affecter des ressources du FEDER à l'initiative.

L'un des principaux éléments de l'initiative consiste à mettre en place des pôles d'innovation numérique (PIN) et à en assurer le fonctionnement, afin de fournir aux entreprises locales des conseils en matière de technologies et de mise en réseau. Parmi les États membres visités, seule l'Allemagne a intégralement développé le concept des PIN. Les auditeurs ont relevé des cas où des fonds nationaux publics et privés limités, destinés à soutenir les activités des PIN, avaient été utilisés de manière non coordonnée. Par ailleurs, ils soulignent que la Commission n'assure pas un suivi spécifique des activités des PIN dans l'UE, sauf pour celles qui sont financées par Horizon 2020. Des fonds du FEDER peuvent être utilisés pour financer les PIN, mais cela a rarement été le cas.

Enfin, une bonne connectivité à l'internet à haut débit est indispensable pour réussir le virage numérique. [Comme nous l'avons déjà souligné dans un rapport d'audit de 2018](#), il est peu probable que tous les États membres atteignent les objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière de couverture en haut débit, et la réalisation des objectifs à atteindre d'ici 2025 sera encore plus problématique. En outre, le taux d'adoption du haut débit rapide varie considérablement en fonction de la taille des entreprises (par exemple, en 2019, 46 % seulement des PME avaient accès au haut débit rapide), ce qui met inévitablement un frein à la révolution industrielle numérique dans l'ensemble de l'Union.

Les auditeurs formulent une série de recommandations qui tiennent également compte du nouveau programme pour une Europe numérique proposé pour la période 2021-2027, toujours en cours d'examen. Ils recommandent en particulier:

- d'aider les États membres à déterminer leurs déficits de financement en attirant leur attention sur les fonds mis à disposition par l'UE;
- d'améliorer le suivi de l'initiative «Passage au numérique des entreprises de l'UE» en définissant des indicateurs de résultat adéquats et en suivant les dépenses;
- de définir, coordonner et adopter un cadre pour la mise en place d'un réseau de PIN européens couvrant toutes les régions d'Europe;
- de prendre des mesures supplémentaires afin de contribuer à assurer des niveaux appropriés de connectivité à l'internet à haut débit.

Remarques à l'intention des journalistes

Le rapport spécial n° 19/2020 intitulé «*Passage au numérique des entreprises européennes: une initiative ambitieuse dont la réussite dépend de l'engagement continu de l'UE, des gouvernements et de l'industrie*» est disponible dans 23 langues sur le site internet de la Cour.

La transition numérique constitue l'un des principaux objectifs de la facilité pour la reprise et la résilience, dotée de 600 milliards d'euros, qui relève de l'instrument «Next Generation EU» destiné à réduire l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19. La Cour des comptes européenne a récemment publié un [avis](#) sur la facilité pour la reprise et la résilience. Dans un précédent rapport, les auditeurs ont également examiné la [couverture en haut débit dans les États membres de l'UE](#).

Pour obtenir des informations sur les mesures prises par la Cour des comptes européenne face à la pandémie de COVID-19, veuillez cliquer [ici](#).

Contact presse: Claudia Spiti claudia.spiti@eca.europa.eu T: (+352)4398 45547 / M:(+352)691 55 35 47